

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	12
Absent	2

Votes	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2025

Le mercredi 14 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 mai 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Stéphane BANCE
M. Vasco COELHO pouvoir à Béatrice ALIROL
MME Rachel COHEN pouvoir à Frédéric DRUART
MME Catherine DESPRÈS pouvoir à Hassan AOUMMIS
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Amandine FRANCISOT
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Henrique MARQUES
MME Danièle GAULIER pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Alain OMRANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
M. Franklin Lambert POUUDY pouvoir à Karim GARROUT
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS, Lucie LANTERNIER

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Choisy-le-Roi et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Choisy-le-Roi pour la passation d'un marché public portant sur l'achat et la livraison d'équipements de protection individuelle, de vêtements et chaussures de travail pour les agents

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Choisy-le-Roi et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Choisy-le-Roi pour la passation d'un marché public portant sur l'achat et la livraison d'équipements de protection individuelle, de vêtements et chaussures de travail pour les agents

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Amandine FRANCISOT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L.2113-7,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

Considérant la nécessité de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'achat et la livraison d'équipements de protection individuelle, de vêtements et chaussures de travail pour les agents,

Considérant la volonté de la commune et du centre communal d'action sociale (CCAS) de constituer un groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelles,

Considérant la nécessité d'approuver une convention de groupement de commandes régissant le fonctionnement de cet achat mutualisé

Vu la Finances / Commerces / Marchés Développement Economique / Emploi / Insertion du 29 avril 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la constitution du groupement de commandes entre la commune de Choisy-le-Roi et le CCAS de la commune de Choisy-le-Roi pour la passation d'un marché public portant sur l'achat et la livraison d'équipements de protection individuelle, de vêtements et chaussures de travail pour les agents, ainsi que la convention constitutive jointe à la présente délibération

ARTICLE 2 : Dit que la commune sera le coordonnateur de ce groupement.

ARTICLE 3 : Dit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commandes, soit la commune, si la procédure requise est l'« appel d'offres ».

ARTICLE 4 - Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à ce groupement de commandes.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 14 mai 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250521-DEL-25-037-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

